

## SIMULATION\* DES EOLIENNES VUE DE CATHALO COMMUNE DE PARDAILHAN



\* Photo non contractuelle

### Pardailhan dit NON à la ZDE des Avant-monts.

Le conseil municipal de la commune de Pardailhan a voté contre l'implantation d'éoliennes sur le territoire de sa commune. Ce vote est l'aboutissement d'une concertation large de ses concitoyens. On peut se réjouir que la démocratie existe encore sur certains territoires !

Ci-dessous la lettre-pétition des citoyens de Pardailhan au Président de la Communauté de communes du Saint-Ponais JOSIAN CABROL.

Monsieur le Président,

Nous, habitants de Pardailhan, venons par cette lettre vous signaler notre mécontentement à propos de la façon dont a été traité le dossier relatif à la ZDE.

Le jeudi 30 octobre 2008, les représentants de Pardailhan à la Communauté de Commune du Pays Saint-Ponais ont été invités à s'exprimer sur le dossier ZDE. Devant leur hésitation et en tenant compte du fait que la Communauté n'avait pas pris position sur le sujet, vous avez demandé au conseil de la Communauté de reporter le vote à fin novembre, une fois que le conseil municipal de Pardailhan aurait clairement donné son avis. Cette attitude correspondait à l'idée que nous nous faisons de la démocratie.

Suivant cette ligne de conduite, la mairie de Pardailhan a organisé un débat auquel de très nombreux habitants de la commune ont participé. La tendance générale a été une opposition certaine à l'implantation d'une ZDE sur la commune.

Partant de cette constatation, le conseil municipal, réuni le 21 novembre, a statué défavorablement sur ce projet.

Le 28 novembre a eu lieu un Conseil de Communauté. Alors que nous nous attendions à un débat sur le sujet, nous avons été choqués par la procédure utilisée. Les représentants de Pardailhan, comme ceux des autres communes, n'ont pas pu s'exprimer. Nous nous interrogeons alors sur l'utilité du report du vote et de la consultation du conseil municipal. De plus, le principe qui régit le conseil – à savoir que le Conseil de Communauté ne s'oppose pas à l'avis des communes directement concernées par un projet – n'a pas été appliqué en l'occurrence.

Ce vote n'est pas l'expression d'une volonté populaire. Notre commune est la seule de la Communauté ayant organisé un véritable débat public. La plupart des délégués qui ont voté pour le projet appartiennent à des communes qui ne sont pas concernées par l'implantation prévue des éoliennes et n'ont, semble-t-il, pas mis ce sujet à l'ordre du jour de leur conseil municipal.

Nous ferons parvenir cette présente lettre à Monsieur le Préfet, afin de l'informer du déroulement du vote et de l'opinion de la populations concernées

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées

Des citoyens de Pardailhan

### Les communautés de communes Orb/Jaur et du Saint-Ponais : blanc bonnet ou bonnet blanc ?

Notre association n'a pas eu à s'affronter avec la Communauté de communes du Saint-Ponais. Normal : c'était J. Arcas qui portait le projet de ZDE. Elle s'est donc contentée de rester en retrait jusqu'au dernier moment. Et, ainsi, les élus du Saint-Ponais ne prenaient pas de coups. La position de K. Mesquida est ainsi restée confortable. Mais, au dernier moment (le 28 novembre dernier), pour la réunion décisive du Conseil communautaire, alors qu'il semblait que le rejet du projet par Pardailhan pouvait entraîner celui du conseil communautaire, il y eut une reprise en main. Ce conseil fut précédé d'une réunion de bureau pendant laquelle K. Mesquida demanda un vote positif à l'unanimité pour ce projet. Il ne fut pas suivi : la ZDE fut adoptée, certes, mais avec quatre voix contre et quatre abstentions. Sur un total de 21, ce n'est pas négligeable.

Que penser de cela ? Dans la Communauté du Saint-Ponais, il y a un nombre important d'élus qui n'approuvent pas l'éolien industriel (cf. l'exemple non connu de Courniou où, au conseil municipal, fin octobre, lors d'un vote indicatif, il n'y a pas eu un seul vote pour, mais 6 contre). Mais il suffit que K. Mesquida insiste pour que l'affaire soit entendue.

On pourrait ajouter que les élus saint-ponais sont moins accros aux ressources éventuelles des parcs éoliens que ceux d'Olargues. Et oui, K. Mesquida est mieux placé que J. Arcas pour obtenir des subventions ! Mais... les élus saint-ponais ne cracheraient tout de même pas dessus ....

### Mais où est passée la réserve adoptée par les élus ?

Monsieur CABROL, lors de la réunion du conseil communautaire du Saint-Ponais, a précisé que le conseil votait pour la ZDE des Avant-Monts avec la réserve suivante : obligation de choisir un opérateur qui s'engage à provisionner pour le démantèlement des éoliennes en fin d'exploitation. C'était la condition pour un vote favorable de la ZDE !

#### Résultat :

Extrait du Procès verbal du conseil communautaire :

« *Objet Zone de Développement de l'Eolien des Avants-Monts*

*Approuve le projet de ZDE des Avant-Monts tel que présenté par Monsieur le Président.*

**Pour : 13 voix Contre : 4 voix Abstentions : 4 voix**

*Autorise le Président à déposer en préfecture, sous la coordination de la Communauté de communes Orb/Jaur.*

*Ainsi fait et délibéré en séance publique, au lieu habituel de ses réunions, au jour, mois et an que dessus.*

**POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME**

*A ST PONS DE THOMIERES, le 28 novembre 2008*

*Le Président Josian Cabrol »*

**Mais où est passée la réserve annoncée par M. CABROL dans la délibération officielle ? D'autant qu'elle avait été demandée de vive voix par le député et confirmée lors du vote ! Une fois de plus, aurions-nous été roulés dans la farine ?**